



**LE 4 NOVEMBRE 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9203-041119 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

- . Rapport des permis octobre 2019

**ADMINISTRATION**

- . Rapport budgétaire octobre 2019

9204-041119 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

9205-041119 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement

d'adopter les comptes suivants :

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| Journal des annulations               | -21 907,34 \$ |
| Journal des chèques 1902047 – 1902114 | 164 319,70 \$ |
| Journal des chèques 1902115 – 1902132 | 537 283,80 \$ |

9206-041119 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** l'avis de motion et la présentation du projet de règlement numéro 1250 à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 1250 sur la délégation des pouvoirs en regard du traitement des plaintes relatives à l'autorité des marchés publics*.

9207-041119 **SOUPER DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL MUNICIPAL TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'organiser un souper des employés et du conseil municipal qui se tiendra le 22 novembre 2019 au Centre multifonctionnel des loisirs et d'autoriser les dépenses inhérentes.

9208-041119 **DON À LA ST-VINCENT DE PAUL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de faire un don à la St-Vincent de Paul au montant de 1 500,00 \$. Des certificats seront achetés auprès de « IGA » et remis à l'organisme St-Vincent de Paul afin d'aider les familles démunies de Beupré.

9209-041119 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À M. JASMIN FORTIN RE/MAX – VENTE DU TERRAIN CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

**ATTENDU** la résolution 8862-040219 adoptée le 4 février 2019 octroyant le mandat de vente du terrain du chemin de la Rivière à M. Jasmin Fortin de la firme Re/Max;

**ATTENDU** que le mandat de M. Fortin se terminait le 16 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner le renouvellement du mandat de M. Fortin signé par la greffière, Mme Johanne Gagnon, jusqu'au 16 avril 2020.

9210-041119 **UMQ – RENOUELEMENT ADHÉSION 2020**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 6 365,42 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 7 318,64 \$ incluant le Carrefour du Capital humain pour l'année 2020.

9211-041119 **DISPOSITION DES CADEAUX – FÊTE DES BÉNÉVOLES**

**ATTENDU** la participation des membres du conseil municipal à des activités caritatives;

**ATTENDU** que lors de ces activités, les membres du conseil sont sujets à recevoir des cadeaux de participation ou par tirage au sort;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de disposer des cadeaux reçus au cours de l'année en les redistribuant par tirage au sort lors de la Fête des bénévoles et d'autoriser l'achat de cartes cadeaux pour un total de 500 \$.

9212-041119 **MONT STE-ANNE – FÊTE DU 31 DÉCEMBRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de participer financièrement à la fête du 31 décembre qui se tiendra au Mont Ste-Anne en contribuant au tiers des coûts avec la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et le Mont Ste-Anne. La contribution de la Ville sera de 1 985,92 \$.

9213-041119 **MODIFICATION DU CALCUL DE LA NOTE FINALE POUR LES SOUMISSIONS AVEC UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de modifier la formule de calcul de la note finale pour les soumissions avec un système de pondération et d'évaluation des offres en remplaçant le facteur « 50 » par « 25 ». La nouvelle formule sera la suivante :

$$\text{Pointage final} = \frac{(\text{note intérimaire} + 25) \times 10\,000}{\text{prix soumissionné}}$$

9214-041119 **SOUTIEN PROGRAMME HOCKEY-ÉTUDES – COMMANDITE DE 500 \$**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre de commandite pour le soutien programme hockey-études de l'École secondaire Mont Ste-Anne.

9215-041119 **APPUI – DÉCLARATION CITOYENNE DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle le climat mondial;

**CONSIDÉRANT** que des indicateurs scientifiques montrent que cette situation encoure des risques pour les générations futures et représente un enjeu qui menace principalement les sphères économique, alimentaire, environnementale et de santé humaine;

**CONSIDÉRANT** que le changement climatique implique que tous les pays doivent se dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues et reconnues par la communauté scientifique afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT** que les acteurs politiques doivent développer des actions adaptées pour faire face à la situation;

**CONSIDÉRANT** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités subissent déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques notamment l'intensification des averses, l'augmentation du nombre de crues ainsi que l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des périodes de chaleur accablante;

**CONSIDÉRANT** que les actions de lutte aux changements climatiques ont pour effet général d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

Que la Ville de Beauré :

- Reconnaisse que des transitions d'envergure sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5°C le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;
- Encourage la mise en œuvre d'actions de lutte aux changements climatiques, d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques;
- Invite les différents commerces, industries et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

9216-041119 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE GRATUITÉ SALLE 1 AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL LE 10 DÉCEMBRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter la salle #1 du Centre multifonctionnel le 10 décembre à l'Association bénévole Côte-de-Beauré pour une conférence destinée aux proches aidants d'ainés.

9217-041119 **ARC-EN-SONS – DEMANDE DE COMMANDITE (500 \$)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre de commandite pour la 21<sup>e</sup> édition qui se

tiendra les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2020 à l'auditorium de l'école secondaire du Mont Sainte-Anne (incluant 4 billets).

9218-041119 **ACHAT DE TUQUES POUR LES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter des tuques pour les employés permanents de la ville.

9219-041119 **FONDATION DE L'HÔPITAL – AFFICHAGE CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** que la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré a déposé une demande d'autorisation pour installer 2 enseignes temporaires (4' X 8') l'une sur la route 138 au coin de la rue des Montagnards et l'autre sur le boul. du Beau-Pré (Route 360) pour annoncer leur campagne de financement;

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, la Ville consent à autoriser l'affichage temporaire pour cet évènement;

**ATTENDU** que la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré devra obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec et/ou des propriétaires privés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'installation des enseignes pour une période de trente (30) jours.

9220-041119 **DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration de principe de la politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Ville rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

**CONSIDÉRANT QUE** des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaupré se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à:

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions;
- Inviter, les municipalités et les MRC du Québec à adopter cette déclaration pour affirmer l'adhésion des élus(es) municipaux aux valeurs d'ouverture, de respect et d'inclusion.

9221-041119 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #1249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1226 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR INTERDIRE L'ARRÊT DE VÉHICULES ROUTIERS DANS CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE, À CERTAINES PÉRIODES ET POUR AJOUTER UN PANNEAU D'ARRÊT INTERDIT DANS LA RUE DE FATIMA EST DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, À CERTAINES HEURES ET SELON LE TYPE DE VÉHICULE**

**ATTENDU** l'avis de motion et la présentation du projet de règlement numéro 1249 à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le « *Règlement numéro 1249 modifiant le Règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière pour interdire l'arrêt de véhicule routiers dans certains secteurs de la ville, à certaines périodes et pour ajouter un panneau d'arrêt interdit dans la rue de Fatima Est durant l'année scolaire, à certaines heures et selon le type de véhicule.* »

9222-041119 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – ABRI À BOIS ATTENANT (119, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 119, rue de la Pionnière à l'intersection de la rue de la Super S a déposé un plan pour une demande de permis pour la construction d'un abri à bois attenant au bâtiment principal;

**ATTENDU** que la façade arrière de l'abri sera ouverte et les deux (2) côtés latéraux seront fermés avec des murs dont le revêtement sera le même que celui sur la maison et de la même couleur;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan déposé en regard du règlement 1196 et qu'ils

sont d'avis que le projet de construction de l'abri à bois rattaché au bâtiment principal est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement par la construction d'un abri à bois attenant au bâtiment principal suivant le plan déposé.

9223-041119 **OEUVRE D'ART - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ SUIVANT L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ suivant l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale Nationale.

9224-041119 **OEUVRE D'ART - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 65 000 \$ À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – FONDS ÉOLIEN, PARTIE EST**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à déposer une demande d'aide financière de 65 000 \$ auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré – fonds éolien partie Est.

9225-041119 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET –PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU** que la Ville de Beupré a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement et adopté que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 6 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

9226-041119 **PIERRE-OLIVIER GAGNON, TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 7 À 8**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, d'augmenter de l'échelon 7 à l'échelon 8, le salaire de M. Pierre-Olivier Gagnon, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

9227-041119 **PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9228-041119 **RELEVÉS D'ARPENTAGE POUR FIMEAU + TECQ 2019-2023**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « GénArp » afin de procéder à certains relevés topographiques, le tout suivant l'offre de services du 18 octobre 2019 au montant de 33 500 \$ plus les taxes applicables.

9229-041119 **ENTÉRINER EMBAUCHE PRÉPOSÉS À L'ACCUEIL AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE MME LINE FORTIN ET M. ADRIEN GEORGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche des personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :



- Mme Line Fortin, préposée à l'accueil (15 octobre 2019)
- M. Adrien George, préposé à l'accueil (9 septembre 2019)

9230-041119 **PARC DES GOÉLANDS – TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 12 310 \$ du poste 03-961-00729-73 au poste 03-972-30726-04 afin de finaliser les travaux du parc des Goélands.

9231-041119 **EMBAUCHE PERSONNEL SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposées à l'accueil au ski de fond suivant la politique salariale en vigueur :

- Mme Anne-Marie Paquin
- Mme Marie Rouillard
- M. Gilles Larose
- Mme Alison Murray

9232-041119 **CONGÉ SANS SOLDE M. GUILLAUME MORIN, POMPIER DE BEAUPRÉ- ST-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde à M. Guillaume Morin à titre de pompier à temps partiel pour une durée d'un (1) an à compter de la présente résolution.

9233-041119 **MANDAT À CIMA – REDÉVELOPPEMENT DE L'ANCIEN SITE ABITIBIBOWATER**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme CIMA afin de préparer une estimation des coûts de redéveloppement de l'ancien site d'AbitibiBowater, le tout suivant l'offre de services du 10 octobre 2019 au montant de 29 500 \$ plus les taxes.

9234-041119 **MANDAT À LGP STRATÉGIES IMMOBILIÈRES – VISION, POSITIONNEMENT ET CADRE DE DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL (**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme LGP STRATÉGIES IMMOBILIÈRES afin de préparer l'élaboration d'une vision, d'un positionnement et d'un cadre de développement pour le parc de Beupré, le tout suivant l'offre de services du 11 octobre 2019 au montant de 21 500 \$ plus les taxes.

9235-041119 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1251 concernant le stationnement de nuit interdit sur l'avenue Royale, côté nord entre les rues Prévost et Côté, pendant la période hivernale de 21 h 30 à 7 h 00 du matin.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vingt-cinq (25) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Présentation d'un message de la CSN par des employés syndiqués concernant les paramètres de la Loi 15
- Applicabilité du règlement sur les nuisances;
- Déficit du régime de retraite;
- Situation de l'œuvre d'art de M. Giovanni Gerometta
- Glissade au centre multifonctionnel
- Patinoire M. Gendreau

### 9236-041119 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 17.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, Greffière et  
directrice générale adjointe